

De:

Secrétariat

A :

Tous les adhérents

Objet:

Compte Rendu

# Réunion de Bureau du 4 Octobre 2021

Présents : Laurent SALLET - Bruno DESCAILLOTS - Yves GRANGER - Maxence MARTIS

Excusés ou représentés : Cyril CALCAGNO - Brahim BELARBI

Ouverture de la séance par le Président : 19h15

## 1/ Définition du Bureau et du Comité Directeur :

Après en avoir délibéré et conformément aux Statuts de l'A.L Trollsports, les membres élus désignent en leur sein le Bureau comme suit :

- Laurent SALLET (TCL) prend la fonction de Président
- Cyril CALCAGNO (TCL) prend la fonction de Trésorier
- Yves GRANGER (EXT) prend la fonction de Secrétaire

Après en avoir délibéré, les membres élus désignent en leur sein le Comité Directeur comme suit

- Bruno DESCAILLOTS(TCL) prend la fonction de Responsable Matériel
- Brahim BELARBI (TCL) prend la fonction de Responsable Matériel Adjoint
- Maxence MARTIS (EXT) prend la fonction de Responsable des Sorties
- Yves GRANGER (EXT) prend la fonction de Responsable Technique

### 2/ Affectation des tâches afin de garantir et sécuriser le début d'activité de la section :

\*/ Il est noté que le trésorier Cyril CALCAGNO demande une relève pour assurer la fonction et qu'il assurera en attendant la gestion des comptes de l'association, conjointement avec le Président

\*/ Il est noté que le secrétaire Yves GRANGER demande une relève pour assurer sa fonction de Secrétaire dès que possible et qu'il assurera le secrétariat par interim en attendant.

Afin de soulager le travail du Trésorier, le Secrétaire saisira les licences et assurances sur le site de la Ffessm, après validation du trésorier au regard du paiement des cotisations et frais d'inscription.

#### 3\*/ Etat des lieux concernant les clés et badges d'acces

Le responsable matériel procèdera à l'inventaire et au regroupement des diverses clés, télécommandes et badges d'accès détenus par le club (Accès aux locaux de la piscine, armoires à matériel, portails, ainsi que les accès aux locaux section plongée à Alsace)

Un trousseau de clés permettant l'accès aux locaux d'Alsace et au stockage Matériel sera constitué en vue de le remettre au responsable matériel

## 4\*/ Concernant le matériel de plongée de la section

Mise à jour des registres et établissement de priorités de contrôles obligatoires (requalifications périodiques)

Vérification des marquages matériel (stab, détendeurs, et blocs)

Eu égard à leur utilisation, le Bureau entérine la décision de révision triennale des détendeurs, et ceci dans le respect des décrets et règlements fédéraux et nationaux qui régissent la plongée sous-marine à l'air

Le fichier sera archivé sur support électronique afin d'éviter tout risque de dégradation des documents

La fiche d'accès au local compresseur sera mise à jour, dès que les habilitations de chacun auront pu être contrôlées par le Président.

## 5/ Formation

Il sera fait aussi tôt que possible dans la mesure des disponibilité des adhérents concernés, une formation à la qualification de TIV. Le club ne disposant pas de formateur de cette catégorie, les adhérents concernés par cette formation devront se greffer sur l'une des sessions de formation organisée par le Comité Départemental

#### 6/ Divers

Dès la clôture définitive des inscriptions, Le comité directeur se réunira afoin de procéder à la validation des process de formation et du calendrier afférent.

Les dates des fosses et sorties seront portées à la connaissance des adhérents via le site Internet dont l'utilisation est précisée sur les fiches d'inscription remises aux adhérents.

Un rappel par mail sera également effectué, particulièrement concernant les sorties, du fait des disponibilités, de l'organisation et du budget qu'elles engagent

Le président lève la séance à 22h15

Fait à Décines Le 04 octobre 2021

Le Président Section Plongée

Laurent Sallet

Yves Granger